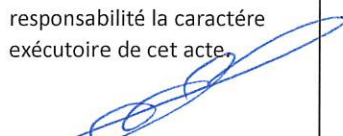


MAIRIE D'AMPLEPUS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026
Extrait du registre des Délibérations
Délibération n°14

OBJET :

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.


En exercice : 27 membres

Présent(s) : 22

Pouvoir(s) : 5

Absent(s) : 0

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

02/10/2026

Publication le :

02/10/2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six, 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Didier FOURNEL, maire.

Les membres présents en séance : Didier FOURNEL, Véronique PUTHINIER-DUMONTET, Thierry THOLIN, Patricia BALMONT, Thierry MIELLE, Christelle BRAVO RECORBET, Miguel GONCALVES, Jean-Jacques CARLETO, Monique CHAMPALLE ANESSI, Bernard ROCHE, Florent PORTIER, Chantal CHAMARANDE, Nathalie CHANFRAY, Annie LECOQ, Romain DUBREUIL, Sylvette GRANGE, Sindy BOURBON, Slaide NICODEMO, Eric LACROIX, Patrick PLANTIER, Annie LEFEBVRE, Alexis GARCIA

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Daniel BEAUMEL (pouvoir à Thierry MIELLE), Adèle RECORBET (pouvoir à Sindy BOURBON), Alexis DEBORD (pouvoir à Christelle BRAVO RECORBET), Corinne GELIN (pouvoir à Patrick PLANTIER), Lydie AUGAY (pouvoir à Eric LACROIX)

Le ou les membres absent(s) :

Vu la délibération du 10 décembre 2024 portant convention d'objectifs et de financement avec la MJC ;

Considérant la programmation exceptionnelle de 3 représentations d'un spectacle jeune public, à destination exclusive des écoles de la Ville d'Amplepuis, d'un montant de 2 200,00 € ;

Considérant que la MJC est la donataire d'un piano à queue qui permettra d'offrir de nouvelles propositions musicales (classiques et jazz) et que le déménagement de l'instrument ainsi que l'intervention d'un accordeur engendrent des frais exceptionnels d'un montant de 500,00 € ;

Considérant le rôle fondamental de la MJC dans le développement social et culturel de la Ville d'Amplepuis ;

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le versement à la MJC d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 700,00 €.

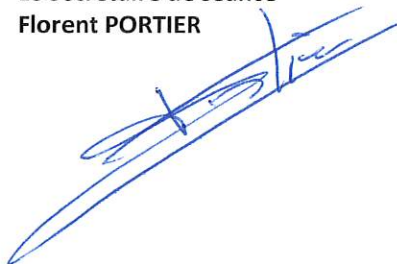
Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations.

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 29 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Florent PORTIER



Le Maire,
Didier FOURNEL

